



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PERMIS D'URBANISME – Dossier n° PU 53560

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : Place du Repos

- Identité du demandeur : Commune d'Anderlecht

Demande de : permis d'urbanisme : Installer un Street Workout au sein de l'espace vert de la place du Repos.

Nature de l'activité principale : Equipement d'intérêt public

Zone: PRAS: espaces structurants, zone de parc

Motifs principaux de l'enquête :

application de la prescription générale 0.3. du PRAS (actes et travaux dans les zones d'espaces verts, publics ou privés)

L'enquête se déroule :

À partir du 24/04/2025 et jusqu'au 08/05/2025 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : https://openpermits.brussels (du 24/04/2025au 08/05/2025)

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : Administration communale d'Anderlecht service Permis d'Urbanisme rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht
- du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h30 (sur rendez-vous tel. : 02/800.07.74 ou par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)
- le lundi entre 18 heures et 20 heures (sur rendez-vous tel.: 02/800.07.74 ou par courriel: commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention de : service Permis d'urbanisme à l'adresse postale : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht au plus tard le 08/05/2025
- Par courriel: commissiondeconcertation@anderlecht.brussels
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

- Le jeudi 15 mai 2025,
- à l'adresse : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Anderlecht, le 04/04/2025

Pour le Collège,

Par délégation :

Pour le service Permis d'urbanisme

M. BREYNE

Responsable du service

